

1° GÉNÉRALITÉS

La construction d'un bâtiment est une opération complexe qui nécessite la collaboration de nombreux intervenants, et qui s'appuie sur un ensemble de dossiers comprenant des pièces écrites (CCTP, DQE, PPSPS,...) et des pièces dessinées.

2° LES INTERVENANTS

2.1. Maître d'ouvrage

Personne pour le compte de laquelle les travaux sont exécutés (particulier, organisme).



2.2. Maître d'oeuvre

Personne assurant les fonctions:

- architecturales
- technique
- économique

Chargée par le **maître d'ouvrage** de concevoir, diriger et contrôler les travaux. C'est généralement lui qui réalise les documents nécessaires à la construction.



2.3. Bureau de contrôle Technique (B.C.T.)

Il est chargé de contrôler du projet à l'exécution les conditions techniques édictées au marché.



2.4. Les entreprises

Elles assurent la réalisation de travaux aux conditions du marché. Elles se classent en trois groupes:

- Groupées:

Les différents corps de métier réalisent une étude commune et mandatent l'une d'entre elles pour soumissionner en leur nom.

- Générales:

Titulaire d'un marché unique pour la réalisation totale des travaux.

- Sous-traitantes:

Elles réalisent les travaux pour une entreprise titulaire du marché.



BATIMENT

Techno Indus

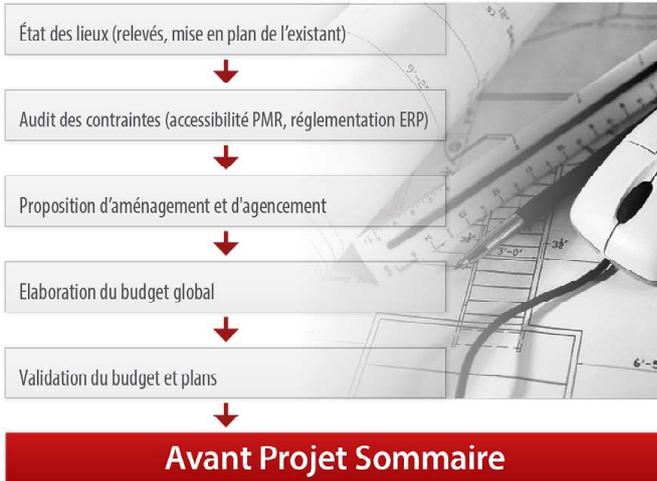
DOSSIER DE CONSTRUCTION

H&D

3° LES DOSSIERS

Un **projet** de construction comprend plusieurs étapes nécessitant des dossiers bien spécifiques.

3.1. L'avant-projet sommaire (APS)



Il présente, sans les détailler, les choix retenus en accord avec les besoins et les moyens du **maître d'ouvrage**.

- Le **maître d'oeuvre** fournit entre autre:
- les **plans de masse** et de **situation**
 - les **plans des façades** et des **niveaux**
 - les surfaces déterminantes

3.2. Le permis de construire.

Il est obtenu par la mairie de la commune du lieu de construction.

Et doit contenir :

- les **plans de masse** et de **situation**
- les **plans des façades** et des **niveaux** et des **coupes verticales**
- les surfaces déterminantes les documents d'insertion dans l'environnement

3.3. L'avant-projet définitif (APD)

C'est l'étude détaillée de la solution retenue au point de vue des prestations techniques financières et des délais de réalisation.

Il comprend les mêmes documents que l'APS, avec en plus le **plan des fondations**, des **structures des principaux équipements** et **réseaux**.





BATIMENT

Techno Indus

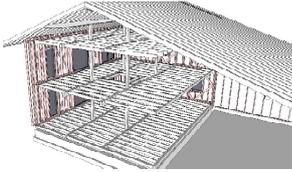
DOSSIER DE CONSTRUCTION

H&D

3.4. Le projet.

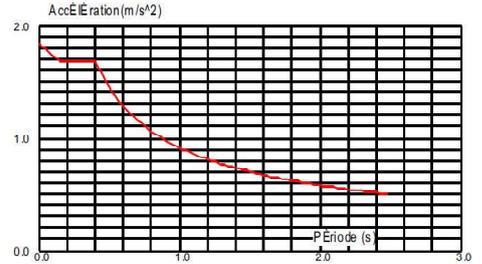
Composé des documents précédents accompagnés de dessins de détails (*escalier, palier, gaine, décoration,...*)

Il est en plus constitué de deux types de documents:



- les plans d'exécution des ouvrages (PEO)
 - * Schéma et notes de calculs
 - * Plan de détails d'assemblage
 - * Plans des fondations, coffrages et autres armatures.

Cas 10 : Sismique EX
 Type d'analyse: Sismique - RPA 99 (2003)
 Direction de l'excitation:
 X = 1.000
 Y = 0.000
 Z = 0.000



- les spécifications techniques détaillées (STD)

- * les Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), établit par les corps d'état qui définissent les normes de la construction.
- * les devis:

Le devis descriptif: Il s'agit d'un document qui vient en complément des dessins cités précédemment. Il décrit avec le maximum de précision, pour chaque corps d'état (maçonnerie, charpente, électricité, menuiserie, ...), les travaux à réaliser et les matériaux utilisés.

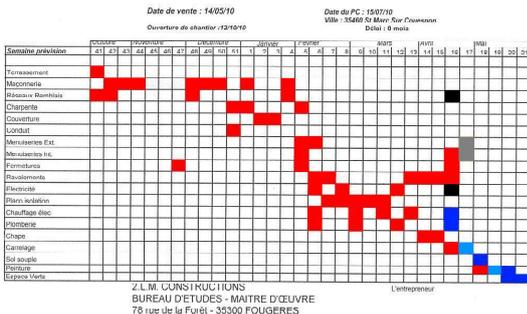
- **Le devis quantitatif – estimatif:** Il s'agit d'une pièce écrite qui énumère les ouvrages réalisés par corps d'état, il précise les quantités nécessaires de matériaux (quantitatif) et qui estime le coût prévisionnel des travaux (estimatif).



* - **Le cahier des charges:** Il s'agit d'un document contractuel qui mentionne les obligations que doivent respecter les entreprises, telles que : date d'achèvement des travaux, pénalités en cas de retard, formule de révision des prix, responsabilité des entreprises, ...

* le calendrier des travaux ou **calendrier d'exécution** :

Appelé aussi planning des travaux, ce document indique pour chaque corps d'état, les dates du début et de la fin de leur(s) intervention(s).



3.5. Le dossier de construction des entreprises (DCE)

Il comprend les pièces techniques et les documents nécessaires à la passation des marchés.